



## travaux/congés payés en restauration rapide

Par **bastien41**, le **16/06/2012** à **16:55**

Bonjour à tous,  
je m'excuse de vous déranger pour cela, mais je ne trouve mes réponses nul part, c'est donc en désespoir de cause que je viens vers vous.

Je suis donc étudiant, travaillant à temps partiel, et nous avons pris la décision avec toute l'équipe de nous monter un petit peu contre les abus qu'il y a dans l'entreprise.  
Cette entreprise est une grande firme donc, de restauration rapide.

Notre problème est le suivant :

Des travaux sont prévus pour cet été, d'une durée d'apparemment 3 semaines.  
Hors tous congés payés ont été refusés car apparemment ils comptent faire passer nos congés payés sur ces 3 semaines, imposés donc.

A première vue cela ne me choque pas, à cela prêt que nous arrivons fin juin et que nous n'avons toujours pas une date précise, nous savons simplement que ces travaux auront lieu en Juillet/Aout.

Difficile donc de s'organiser de son côté.

Nous voulions donc savoir si l'employeur avait le droit d'imposer des congés une semaine avant par exemple, en cas de travaux?!

Cela dit, ces problèmes ne m'étonnent pas vraiment... entre salaire remis par chèque le 13/14 du mois, heures supplémentaires non payées pour les employés à temps complets, le fait que rien ne soit aux normes..

merci d'avance à vous

Par **P.M.**, le **16/06/2012** à **22:16**

Bonjour,  
Normalement, l'employeur doit vous informer des dates des congés payés et les afficher au moins un mois avant la date de départ...